



Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juillet 2025

Rapport annuel

- 2) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2024 (projet rapport joint)
- 3) Rapport d'activités 2024 (projet rapport joint)

Finances

- 4) Emprunt 2025/2026 : lancement de la consultation

Travaux

- 5) Travaux de canalisations et reprise de branchement RD9 Grande rue et route de Mareuil sur Ourcq à Montigny l'Allier – programme 2025 (2025 USESA 15) : lancement de la consultation
- 6) Programme de travaux 2026
- 7) Marché de maîtrise d'œuvre travaux de renouvellement 2026 (2025 USESA 16) : lancement de la consultation

Patrimoine :

- 8) Arrêt d'exploitation du puits Les Martelets à Coincy

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

- 9) Arrêt d'exploitation de la source de La Poterie à Coincy
- 10) Arrêt d'exploitation des puits F1 et F2 à Villers-Cotterêts
- 11) Echange de parcelles de Plaine II

Coopération décentralisée

- 12) Demande de subvention de l'association « Espoir fait vivre » de Château-Thierry

Fiche financière

- 13) Travaux d'interconnexion Brumetz Montigny l'Allier
- 14) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 15) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 18 septembre 2025
Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

*Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)
Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.
A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.*

*Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à : contact.eau@usesa.fr
Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.
Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.*